

Conditions pour les billetteries :

Conditions billet électronique :

Ce billet électronique est un contrat, soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Le présent billet électronique et les conditions suivantes constituent un contrat entre vous-même et l'organisateur de l'évènement auquel vous assistez (« l'Evènement ») et dont le détail figure sur le billet électronique. En achetant ce billet électronique vous acceptez de vous conformer aux conditions particulières de l'organisateur, au règlement intérieur de l'endroit où l'Evènement a lieu, aux règles de bonne conduite fixées par l'organisateur, ainsi qu'aux conditions générales de vente du distributeur si le billet électronique a été acquis auprès d'un distributeur.

Validité des billets électroniques et accès à l'Evènement

Sauf accord exprès de l'organisateur, ce billet électronique ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, est personnel et ne peut être cédé ni échangé. L'accès à l'Evènement est soumis au contrôle de validité de votre billet électronique. Ce billet électronique est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et l'heure précis de l'Evènement figurant sur celui-ci. Pour toute représentation démarrant à une heure précise, l'organisateur de l'évènement pourrait refuser l'accès passé l'heure de début sans donner droit à un remboursement. Chaque billet électronique est muni d'un code-barres permettant l'accès à l'évènement à une seule personne. Ce billet électronique peut également être imprimé sur du papier A4 blanc vierge recto et verso, sans modification du format d'impression et en bonne qualité. Les billets électroniques partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles pourront être considérés comme non valables et donc refusés par l'organisateur. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier PDF. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet électronique ainsi que le code-barres soient bien lisibles. Le distributeur et l'organisateur déclinent toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet électronique dans la mesure où ils ne les ont pas provoquées; de même ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet électronique. Lors des contrôles d'accès, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle avec photo, en cours de validité et correspondant à l'identité figurant sur le billet électronique lorsque celle-ci y figure: carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants. A défaut de présentation ou de conformité, l'accès à l'Evènement pourra être refusé par l'organisateur. Cette pièce d'identité et le billet électronique doivent être conservés jusqu'à la fin de l'Evènement. Dans certains cas l'organisateur vous remettra un billet à 2 souches (faisant ou non apparaître les frais de location). Ce titre doit également être conservé jusqu'à la fin de l'Evènement. Sauf instruction contraire de l'organisateur, si vous décidez de quitter le lieu de l'Evènement, alors la sortie sera définitive et votre billet électronique ne sera plus valable.

Contrefaçon, paiement illicite

Il est interdit de reproduire, d'utiliser une copie, de dupliquer, de contrefaire ce billet électronique de quelque manière que ce soit, sous peine de poursuites pénales. De même, tout pour se procurer un billet électronique à l'aide d'un moyen de paiement illicite, volé ou sans l'accord du titulaire, entraînera des poursuites pénales et l'invalidité de ce billet électronique. Pour être valable, le billet électronique ne doit pas avoir fait l'objet d'une opposition ou d'un impayé sur la carte bancaire utilisée pour la commande, auquel cas le billet électronique serait désactivé. Enfin, sauf accord contraire de l'organisateur, il est interdit de filmer, photographier ou d'enregistrer l'Evènement de quelque manière que ce soit, ceci pouvant constituer une contrefaçon des droits d'auteurs et/ou de l'organisateur.

Déroulement de l'Evènement

Les Evènements restent et demeurent sous la seule responsabilité de l'organisateur. En cas d'annulation ou de report de l'Evènement, le remboursement ou l'échange de ce billet électronique (les frais de transports, hôtellerie, etc...étant en tout état de cause exclus) sera soumis aux conditions de l'organisateur.

Conditions pour les systèmes d'inscription :

Conditions :

Ce titre d'accès est un contrat, soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Le présent titre d'accès et les conditions suivantes constituent un contrat entre vous-même et l'organisateur de l'évènement auquel vous assistez (« l'Evènement ») et dont le détail figure sur le titre d'accès. En acquérant ce titre d'accès vous acceptez de vous conformer aux conditions particulières de l'organisateur, au règlement intérieur de l'endroit où l'Evènement a lieu, aux règles de bonne conduite fixées par l'organisateur, ainsi qu'aux conditions générales de vente du distributeur si le titre d'accès a été acquis auprès d'un distributeur.

Validité des titres d'accès et accès à l'Evènement

Sauf accord exprès de l'organisateur, ce titre d'accès ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, est personnel et ne peut être cédé ni échangé. L'accès à l'Evènement est soumis au contrôle de validité de votre titre d'accès. Ce titre d'accès est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et l'heure précis de l'Evènement figurant sur celui-ci. Pour toute représentation démarrant à une heure précise, l'organisateur de l'évènement pourrait refuser l'accès passée l'heure de début sans donner droit à un remboursement. Chaque titre d'accès est muni d'un code-barres permettant l'accès à l'évènement à une seule personne. Ce titre d'accès peut également être imprimé sur du papier A4

blanc vierge recto et verso, sans modification du format d'impression et en bonne qualité. Les titres d'accès partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles pourront être considérés comme non valables et donc refusés par l'organisateur. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier PDF. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le titre d'accès ainsi que le code-barres soient bien lisibles. Le distributeur et l'organisateur déclinent toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du titre d'accès dans la mesure où ils ne les ont pas provoquées; de même ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou utilisation illicite du titre d'accès. Lors des contrôles d'accès, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle avec photo, en cours de validité et correspondant à l'identité figurant sur le titre d'accès lorsque celle-ci y figure: carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants. A défaut de présentation ou de conformité, l'accès à l'Evènement pourra être refusé par l'organisateur. Cette pièce d'identité et le titre d'accès doivent être conservés jusqu'à la fin de l'Evènement. Dans certains cas l'organisateur vous remettra un titre d'accès à 2 souches (faisant ou non apparaître les frais de location). Ce titre doit également être conservé jusqu'à la fin de l'Evènement. Sauf instruction contraire de l'organisateur, si vous décidez de quitter le lieu de l'Evènement, alors la sortie sera définitive et votre titre d'accès ne sera plus valable.

Contrefaçon, paiement illicite

Il est interdit de reproduire, d'utiliser une copie, de dupliquer, de contrefaire ce titre d'accès de quelque manière que ce soit, sous peine de poursuites pénales. De même, tout pour se procurer un titre d'accès à l'aide d'un moyen de paiement illicite, volé ou sans l'accord du titulaire, entraînera des poursuites pénales et l'invalidité de ce titre d'accès. Pour être valable, le titre d'accès ne doit pas avoir fait l'objet d'une opposition ou d'un impayé sur la carte bancaire utilisée pour la commande, auquel cas le titre d'accès serait désactivé. Enfin, sauf accord contraire de l'organisateur, il est interdit de filmer, photographier ou d'enregistrer l'Evènement de quelque manière que ce soit, ceci pouvant constituer une contrefaçon des droits d'auteurs et/ou de l'organisateur.

Déroulement de l'Evènement

Les Evènements restent et demeurent sous la seule responsabilité de l'organisateur. En cas d'annulation ou de report de l'Evènement, le remboursement ou l'échange de ce titre d'accès (les frais de transports, hôtellerie, etc...étant en tout état de cause exclus) sera soumis aux conditions de l'organisateur.